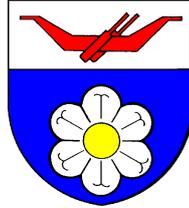


Au fil de l'Au

La lettre mensuelle d'information



de la Commune de Rosenau

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Dans le cadre des mesures de confinement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, la Mairie assure depuis le mercredi 25 mars et jusqu'à nouvel ordre **une permanence téléphonique, tous les jours du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.**

Les services essentiels sont assurés à distance (Etat civil, renseignements...).

Une astreinte est en place au niveau des services techniques (eau, voirie, entretien...) et de la Police Municipale.

Tous les autres agents sont en confinement conformément aux dispositions prises par l'Etat.

La Municipalité continue son action par télétravail pour les affaires urgentes et assurer également la continuité du service public.

AVRIL 2020
N°145

**Flash info :
COVID-19
sauvez des vies,
restez chez vous !**

Sommaire :

Edito du Maire	1 - 2
Numéros d'urgence Ordures ménagères	2
Informations Gouvernementales	3
Grands anniversaires Paroisse protestante	4

Contact :

Mairie
5 rue de Kembs

Tél. 03.89.68.31.10

Fax 03.89.70.71.51

E-mail : mairie@rosenau.fr

Site internet : www.rosenau.fr

Directeur de la publication :
M. le Maire

Mise en page - Impression :
Mairie de Rosenau

Distribution gratuite



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En raison de l'épidémie de covid-19 qui frappe notre pays et plus durement notre département, des mesures très strictes ont été prises par les autorités (Gouvernement, Préfecture...) prévoyant notamment le confinement (pour un mois jusqu'au 15 avril, voire au-delà) et des règles de circulation très contraintes. Il sera largement temps, après la crise, de commenter (en bien ou en mal), les décisions qui ont été prises et le calendrier de ces décisions. Pour l'heure il s'agit de s'adapter et de **respecter scrupuleusement les gestes barrières et les mesures de confinement** car ce sont, à ce jour, les seuls outils dont nous disposons pour lutter contre la propagation du virus.

Afin de tenir compte de l'ensemble des éléments et consignes qui nous sont parvenus, nous avons adapté le fonctionnement des services communaux:

- Ainsi au service administratif, une permanence téléphonique quotidienne est en vigueur, du lundi au vendredi de 9h à 12h. Un suivi particulier est effectué pour les personnes seules ou isolées.
- Au service technique, un binôme est de permanence tous les matins et un agent est en astreinte 24h/24 et 7j/7.
- La Police Municipale travaille en binôme ou en individuel, selon les cas de figure, pour assurer une présence optimale sur le terrain (pour la sécurité des personnes et des biens, et ce malgré la crise sanitaire).
- Un membre du service entretien s'assure de nettoyer les locaux utilisés et de tout désinfecter.

Tous les autres services sont « arrêtés » en raison de l'épidémie et les agents sont en confinement.

Par conséquent, il n'y aura pas d'édition papier du Fil de l'Au au mois d'avril 2020, mais une version numérique.

Les grands anniversaires ne seront pas fêtés par la commune, jusqu'à nouvel ordre (puisque les déplacements sont interdits même pour les fêtes de famille).

Nous vous invitons à regarder régulièrement sur le site de la commune pour voir si de nouvelles informations nous ont été fournies.

Par ailleurs nous invitons, ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à s'inscrire à la [messagerie d'alerte par SMS](#), qui est **totale**ment gratuite je le rappelle. Elle permet de vous informer instantanément. Le service fonctionne sur tous les téléphones

portables (et pas seulement sur les smartphones). Il fonctionne aussi avec un numéro de téléphone suisse ou allemand. Si vous savez que votre voisin(e) n'a pas de téléphone portable ni d'ordinateur, merci de leur faire suivre les informations qui paraissent via les alertes sms ou le site internet de la Commune.

S'agissant des résultats des élections et des « actualités » de février (non communiquées en mars en raison de la période électorale), de mars (idem période électorale) et d'avril (faute de bulletin papier), nous y reviendrons ultérieurement, une fois la crise sanitaire passée.

De même les traditionnelles « Foulées de Rosenau » qui ont toujours lieu le samedi de Pâques sont bien évidemment reportées cette année vu le contexte actuel. Les organisateurs (Commune, Comité d'organisation, OMSCAL et ACH) espèrent pouvoir tenir les courses cet automne. Une décision définitive (nouvelle date cet automne ou report à 2021) sera prise d'ici à juin (selon l'évolution de la situation).

Pour clore cet édito, un dernier message: « Prenez soin de vous et pour aidez les soignants, un seul crédo : Restez chez soi ! »

Thierry LITZLER,
Votre Maire.

Les numéros à contacter en cas d'urgence!



♦ EAU : 06.48.26.87.54

♦ ASSAINISSEMENT : 09 69 323 554

♦ Service dépannage ELECTRICITE : 09 726 750 68

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations lors d'incidents affectant le réseau de distribution

♦ Service dépannage GAZ : 0800 473 333

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations
lors d'incidents affectant le réseau de distribution (manque ou odeur de gaz, accident, incident...)



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

Modification de la Collecte des Ordures Ménagères

Saint-Louis Agglomération nous informe que la collecte des bacs beiges aura lieu tous les lundis matins à Rosenau, et ce jusqu'à nouvel ordre, en raison de la baisse des effectifs due à l'épidémie de COVID-19.

La collecte des bacs verts est quant à elle suspendue.



Report du ramassage des bacs beiges du 13 au 15 avril 2020



Compte tenu du jour férié du lundi de Pâques, **la collecte du lundi 13 avril 2020 sera exceptionnellement décalée au mercredi 15 avril 2020.** Nous vous invitons donc à sortir vos bacs beiges le mardi 14 avril 2020 au soir.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Autorisations de sorties en période de confinement

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures supplémentaires pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur www.gouvernement.fr) ;
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée ;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Convocation judiciaire ou administrative ;
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Les deux documents (téléchargeables sur le site internet de la Commune www.rosenau.fr) nécessaires pour circuler sont les suivants :

- L'attestation individuelle, à imprimer ou à reproduire sur papier libre ; elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;
- L'attestation de l'employeur ; elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros. Les forces de l'ordre ont reçu pour consigne de verbaliser systématiquement tout contrevenant.

Seuls le document officiel du ministère de l'Intérieur ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatifs.

Message de la Paroisse Réformée de Huningue

Les activités de la Paroisse sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Actuellement il faut rester chez soi ! Sinon nous favorisons la propagation du virus et la surcharge dramatique des services de réanimation !

Alors, prions chez nous, lisons la Bible à la maison. Prions pour les malades et le service soignant, prions pour les familles endeuillées. Mais ce n'est qu'un temps de repli sur soi avec à l'horizon pour demain le retour à la communauté : aujourd'hui, il faut rester chez soi.

Lorsque dimanche le 15 mars, pour la première fois, le culte communautaire a été empêché, le passage de l'Évangile qui nous était proposé (Luc 9/57-62) avait pour thème, dans ce temps de la Passion, suivre Jésus-Christ. Cela nous interroge sur l'essentiel et « l'absolue nécessité ». « L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sortira de la bouche de Dieu ». Mais pour l'instant, restons chez nous !

Philippe GUTBUB

Pasteur de la Paroisse Réformée de Huningue

Tél. 03 89 67 21 03

Joyeux anniversaire

Le 02 :

François Gibondi, 77 ans

Le 08 :

Ingeborg Kirtschl, 77 ans

Le 09 :

Marcel Cerisier, 78 ans
Bruno Hell, 74 ans

Le 11 :

Bruna Christen, 72 ans
Gerda Desserich, 78 ans

Le 12 :

Günter Schnura, 84 ans

Le 13 :

Roland Schiltz, 71 ans

Le 14 :

Violette Christnacher, 73 ans

Le 15 :

Pierre Regnier, 78 ans
Jean-Pierre Roos, 73 ans
Roland Rossi, 73 ans

Le 16 :

Messaoud Ahmed-Boudouda, 76 ans
Marie-Louise Ganser, 77 ans

Le 17 :

Alex Schibeny, 71 ans
Daniel Stein, 71 ans

Le 19 :

Daniel Schweitzer, 71 ans

Le 20 :

Monique Biry, 88 ans
Ibrahim Kouao Bilé, 70 ans
Angèle Studer, 85 ans

Le 22 :

Roland Widmer, 80 ans

Le 23 :

Huguette Portmann, 83 ans

Le 24 :

Bernard Hauger, 77 ans
Jean-Claude Jungen, 72 ans
Anita Kaczmarek, 70 ans

Le 25 :

René Beckert, 84 ans
Alice Candeago, 90 ans
Christophe Moser, 80 ans
André Ponton, 79 ans

Le 28 :

Daniel Fruh, 81 ans

Le 29 :

Marcelline Schings, 90 ans

Le 30 :

Viviane Bollecker, 72 ans
Suzanne Haeflinger, 82 ans



Je vous laisse cette prière que Monsieur le Curé d'Illzach, Eric MAIER, m'a transmise :

*Dieu unique et miséricordieux
tu es la lumière du monde.*

*Ouvre nos cœurs
pour que nous acceptions
la lumière de la foi.*

*Fais de nous une lumière
qui se donne au monde
comme lumière d'espérance.*

*Transformes nos cœurs
pour qu'ils se remplissent
de la lumière de l'Amour.*

*Que la lumière que nous sommes
donne des fruits
de bonté, de justice et de vérité,
de fraternité et de beauté.*

*Accueille au Paradis ceux qui ont rendu l'âme,
aie pitié des malades
et donne consolation à leurs familles.*

*Délivres nous de ce fléau, et que cette pandémie ouvre nos yeux
pour voir notre faiblesse et pour te voir, Toi,
comme notre Créateur, notre Seigneur et notre seul Sauveur.*

Amen.

